

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1572/SG/CG portant suppression du minimum de consommation facturé aux titulaires d'un abonnement d'électricité d'une puissance de 1 KVA.

n° 75-1572/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
6 août 1975

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1975

Date du numéro
25 août 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Le quatrième alinéa de l'article 2 de l'arrêté n° 74-677/SG/CG du 7 avril 1974, qui assujetti les clients disposants de la puissance souscrite de 1 KVA à un minimum de consommation correspondant à 20 KWH par mois, est abrogé. Les autres dispositions de cet arrêté ne sont pas modifiées.

Art. 2

Le présent arrêté prendra effet le 1° juillet 1975.